

Decroly Flash

Le journal de l'Association des amis de l'école publique Decroly

49, avenue Daumesnil - 94160 Saint-Mandé

Tél. : 01 43 65 99 17 - Email : asso@ecoledecroly.com - www.ecoledecroly.com

juin 2011

Du nouveau à propos de la cantine ?

Prudence... Avant d'affirmer que nous serons enfin débarrassés du prestataire Avenance l'année prochaine ! Mais avec plus d'un an de retard tout de même, le Conseil Général nous a fait savoir par courrier (confirmé lors d'une réunion en présence de Mme Maucande, notre chef d'établissement, le 14/06/2011) que le dossier serait enfin bouclé ... en janvier 2012 ! Nous devrions donc être effectivement rattachés à la cuisine centrale du collège Ronsard à Saint-Maur l'année prochaine, non pas dès la rentrée, mais dès la nouvelle année civile. Cela impliquera un changement (salutaire !) dans les assiettes de nos enfants, mais aussi un changement dans la facturation (qui sera gérée par la gestionnaire du collège Charcot, l'établissement auquel nous sommes rattachés administrativement). Il est possible que nous bénéficions d'un forfait et non plus d'un calcul par nombre de repas pris. L'association veillera à ce que ces changements n'engendrent pas de surcôt pour les familles, mais qu'au contraire, les tarifs s'en trouvent plus avantageux ! Ce que nous pouvons assurer pour l'instant, c'est que les repas de nos enfants seront confectionnés à partir de produits frais : adieu conserves en tout genre !

La commission cantine

Avancement du projet de rénovation

A l'occasion de la projection du film Merci Ovide, vous avez pu découvrir la maquette du projet de rénovation de l'école Decroly ; que s'est-il passé depuis ?

Martine Ferrand, architecte du CG94 en charge de ce projet, en lien avec d'autres services du CG (cuisine, informatique, maintenance, etc.) et en concertation avec la commission rénovation (composée d'enseignants et de parents) a finalisé l'avant projet permettant de déposer le permis de construire.

Une rencontre est prévue très prochainement entre M. Desmarest, Vice-Président du CG94 et M. Beaudoin, Député-Maire de St Mandé pour recueillir les dernières remarques de la Ville de St Mandé permettant de déposer le permis de construire.

Parallèlement, le CG 94 est en cours de publication des premiers marchés publics pour sélectionner les bureaux d'études qui participeront à ce chantier de rénovation. Les autres marchés publics pour sélectionner les entreprises de travaux seront publiés après obtention du permis de construire.

L'échéancier prévisionnel envisage de faire des premiers travaux sur le bâtiment principal à l'été 2012 et de démarrer le chantier de suppression des algecos et de construction de la nouvelle école à l'été 2013. Aucun déménagement n'est prévu, les travaux se dérouleront en site occupé.

A ce jour, nous devons reconnaître que le CG 94 a été à l'écoute de la commission rénovation qui a pu transmettre les besoins de l'équipe enseignante et les spécificités de la pédagogie. Le CG 94 en a tenu compte dans le dimensionnement des pièces et le fonctionnement du bâtiment, dans la limite du budget imparti bien entendu. L'ensemble du Conseil d'Administration de l'école suit de près l'évolution de ce projet dont le bon aboutissement est indispensable.

A suivre dans un prochain Decroly Flash...

La commission rénovation

édito

Le mot de la présidente

Voici le dernier numéro de l'année. Un Decroly Flash qui retrace quelques uns de nos combats, car affirmer sa différence, c'est une lutte sans fin dans une société où la tendance est plutôt à l'uniformisation !

Devant l'ampleur de la tâche, il faut une équipe motivée et solidaire... pour « 100 fois sur le métier remettre son ouvrage » comme le disait La Fontaine ! Ainsi, nous vous informons des dossiers qui durent, durent ... -Et trouveront bientôt une issue ?!- tels que le changement de prestataire pour la cantine, la convention pour le recrutement des élèves, la reconstruction de l'école... La tâche n'est jamais achevée et d'autres la poursuivront ! En attendant, l'événement imminent c'est la circulation ! Samedi 18 juin, retrouvons-nous pour circuler dans toute l'école et découvrir les travaux de nos enfants. La circulation, c'est aussi l'opportunité de mieux comprendre les spécificités de la pédagogie Decroly, d'échanger avec les enseignants, les élèves de toutes les classes et entre parents. Temps fort de l'année, moment de convivialité, où plus que jamais, les membres du CA comptent sur la mobilisation de tous les parents pour partager les tâches : les parents du CA eux aussi veulent découvrir les travaux des élèves ! Plus nous sommes nombreux, plus les charges nous semblent légères : préparer le buffet, tenir un stand pendant un petit moment et ranger après. Nous comptons sur vous !

Enfin, j'aimerais dédier ce numéro à Annie, qui s'investit tellement et depuis tant d'années dans cette école, et dont l'état de santé, j'en suis convaincue, lui permettra bientôt de lire ces quelques lignes en se marrant bien fort de la frousse qu'elle nous a fichu !

Emmanuelle Car



LPC = Livret de compétences

Qu'est ce que c'est ?

C'est le nom donné à l'attestation de maîtrise du socle commun de compétences = « ensemble de compétences indispensables à maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, construire son avenir perso et prof et réussir sa vie en société » .

La structure du livret.

Il se divise en 7 compétences, ex : comp 1 : maîtrise de la langue française, chaque compétence étant divisée en domaines, ex : lire, écrire, les domaines sont eux-même divisés en items : ex : dégager par écrit ou oralement l'essentiel d'un texte lu.

La validation est binaire : validé (on fait une croix) ou non validé (pas de croix).

De quand date t-il ?

Sa mise en place a été précipitée puisque c'est un arrêté du 8 juillet 2010 qui rend obligatoire la validation du socle pour tous les élèves de 3è.

La plupart des parents ne sont pas au courant et le livret a été imposé sans consultation des personnels et sans information des familles.

Les professeurs principaux doivent valider, en concertation avec l'équipe pédagogique, mais le chef d'établissement a le droit d'intervenir pour modifier la validation ; le jury du brevet peut aussi intervenir pour valider ou modifier les décisions des équipes pédagogiques...

d'où vient-il ?

Ce n'est pas une trouvaille franco-française car il s'agit d'un phénomène mondial : en 1997, l'OCDE (organisation de coopération et de développement économique) met en chantier un nouveau type « d'adaptation des acquis scolaires » par l'évaluation des compétences et c'est en 2000 à Lisbonne que le Conseil de l'Europe recommande l'adoption d'un cadre européen des compétences de base.

Pourquoi résister ?

La forme de cette évaluation s'inspire d'un discours managérial inadapté au monde scolaire ; le LPC porte la vision d'un individu normé qui doit rentrer dans des cases : « apte » ou « non apte » (puisque'il s'agit d'une évaluation binaire : validé ou non validé).

Le LPC se fonde sur une vision utilitariste des savoirs puisque'il définit ceux qui seront utiles à la vie en société ; mais en quoi consiste cette vie ?

Qui a le droit de définir les savoirs qui sont utiles ou non pour vivre ?

Les compétences insistent sur des attitudes comportementales qui ressemblent plus à du formatage qu'à de l'éducation véritable.

La multiplicité des items à évaluer révèle une conception étrange des savoirs qui sont divisés en paliers, piliers, grilles, organisés autour de micro tâches complètement fragmentées.

Du coup, comment peut-on faire le lien entre les différentes notions et les inclure dans une démarche globale ?

Cet outil ne fera pas disparaître l'échec scolaire parce qu'il ne questionne pas le rapport des élèves à la culture ni le sens des apprentissages.

Sur le plan pédagogique, ce livret est impossible à compléter : certains items ne veulent rien dire tant ils sont flous, certains sont très basiques alors que d'autres renvoient à des savoirs dont l'étendue est immense et pourtant ils sont tous mis sur le même plan.

Enfin, le LPC est un outil informatisé et par là-même, présente des dangers pour les libertés individuelles : il suivra l'élève, puis le jeune adulte tout au long de sa vie et pourra être réclamé par un employeur .

La ligue des droits de l'homme et la CNIL sont en train de s'en inquiéter: la loi informatique et liberté de 1978 permet de s'opposer à l'informatisation de données confidentielles et personnelles.

A Decroly, comme dans de nombreux collèges de l'académie, les parents de 3ème se sont réunis avec les enseignants et ont décidé d'envoyer une lettre au ministère pour demander l'annulation de la circulaire ministérielle, ce document fera aussi l'objet d'une motion au CA de rentrée.

Cette lettre ainsi que le livret de compétences peuvent être consultés à l'école.

Floriane BUVAT

Annie

Annie, la bibliothécaire de l'école depuis des années a fait une rupture d'anévrisme. Elle sera donc absente jusqu'à la fin de l'année. Nous sommes de tout cœur avec elle, et pensons à elle et à sa famille dans ce moment délicat.

Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

**Fin de l'école
primaire maternelle : le 30 juin
collège : le 20 juin**

Bonne vacances !

Rentrée des classes : le 5 septembre

**Venez nombreux à la CIRCULATION
le 18 juin 2011 de 10h à 18 heures
A partir de 9h pour préparer**

Recherche-action suite

Projet Fondation de France : « Aidons tous les collégiens à réussir ensemble contre le décrochage scolaire »

Le travail de recherche-action (l'objet de recherche est co-construit par le praticien et le chercheur) est bien engagé, un nouvel enseignant chercheur(en plus de Christiane Montandon) est venu rejoindre l'équipe : Michèle Becquemin, sociologue, responsable de l'Observatoire de la prévention et des actions éducatives (département du Val-de-Marne/ville de Gentilly) ; elle est également maître de conférences associée à l'Université Paris-XII-Créteil et est spécialisée en histoire et en sociologie des institutions.

Les chercheurs, en fonction du calendrier, viennent observer en classe, en dehors de la classe, de la maternelle au collège, lors des braderies et journées portes ouvertes, lors des réunions avec les parents (réunion à thème, réunion de classe), lors des réunions d'enseignants le mardi soir, ils font aussi des entretiens (d'enseignants, d'élèves, de parents) qui sont enregistrés puis retranscrits pour servir de base d'analyse et de réflexion.

Les objets de recherche se sont précisés :

- la continuité pédagogique de 3 à 15 ans caractérisée par la conception de l'enfant pris dans sa globalité et le climat scolaire (ou climat Decroly).

- les « incontournables » de la pédagogie Decroly (rappelons que l'engagement de l'équipe enseignante dans la recherche est né d'un besoin de redéfinition de l'identité de l'école, à la fois à l'interne, pour clarifier les principes qui sous-tendent sa pratique et aussi à l'externe, pour se rendre visible face à l'institution Education Nationale.).

- la triangulation parents/profs/enfants.

- le suivi des élèves qui sont sortis du collège, qui pourra être confié à un groupe d'étudiants en master de l'UPEC.

Dans le cadre de cette recherche-action, l'équipe souhaite donc expliciter, non seulement ce que l'on apprend à l'école Decroly mais aussi comment on apprend, tant au niveau des apprentissages formels que des apprentissages informels (relationnel- confiance- socialisation). Ce travail collectif a été engagé pour que l'équipe se réapproprie les fondements de la pédagogie Decroly (refondation nécessaire à la cohérence du projet et à la cohésion de l'équipe) en se donnant des normes communes, et aussi pour écrire un livret d'accueil à l'intention des nouveaux ensei-

gnants qui arrivent à l'école. Cet engagement dans la recherche-action a donc permis de lancer une vraie dynamique, et des rendez-vous ont jalonné cette année scolaire :

- des réunions nationales (samedi 29 janvier, samedi 25 juin) qui ont lieu à Decroly.(+ facile de se regrouper en région parisienne et le cadre de notre école a séduit tous les participants !).

- des réunions locales (samedi 14 mai, des réunions du mardi soir).

- participation (avec présentation d'une communication) d'un enseignant de l'école et d'un chercheur au séminaire doctoral du 9 mars 2011 sur les établissements scolaires différents à Arras (université d'Artois).

- Participation de deux enseignants, comme chaque année, au séminaire Fespi du vendredi 25 et samedi 26 Mars à Poitiers sur le thème « nouvelles professionnalités enseignantes et changements institutionnels ».

- Plus récemment, deux enseignants du collège participent pour la Fespi à une formation de l'équipe du collège Karl Marx de Villejuif pour les aider dans la mise en place de dispositifs pour lutter contre l'échec scolaire et la violence.

Floriane BUVAT



La commission de recrutement

Bien que les promesses (faites l'année dernière...) d'élaborer une convention tripartite (CG/IA/école) n'aient pas abouti au moment de la réunion de la commission de recrutement des nouveaux élèves de l'école, nous pouvons dire que, pour la première fois depuis de nombreuses années, cette réunion s'est bien passée !

En effet, nous étions sur nos gardes : chaque année, cette réunion, se tenant dans les locaux de l'Inspection académique, était une véritable bataille psychologique entre nos autorités de tutelle et les représentants de l'association et des enseignants, dont nous sortions exsangues... A discuter chaque cas, à renégocier les conditions du tirage au sort, etc.

Cependant, les engagements oraux des représentants du Conseil Général et de l'Inspection académique pris l'an dernier ont été tenus. La commission a pu se dérouler sereinement.

M. Grossain, du CG, nous a fait savoir, à l'issue de cette réunion, que la convention était prête et qu'elle serait signée par toutes les parties dans les prochaines semaines. Cette convention est essentielle, car sans octroyer un véritable statut à l'école Decroly, elle en reconnaît les spécificités et rappelle les responsabilités de chacun. Elle reconnaît notamment la continuité pédagogique de la maternelle au collège et le droit pour les enfants demeurant hors 94 de poursuivre leur scolarité dans l'école, s'ils y sont entrés avant la nouvelle règle de recrutement imposée par le CG en 2006.

Enfin, cette convention est importante même pour le changement de prestataire pour la cantine, car elle spécifie les responsabilités de notre chef d'établissement par rapport à la gestion de la cantine.

Nous la publierons dans un prochain Decroly flash, dès qu'elle sera entrée en vigueur afin que tous les usagers de l'école puissent prendre connaissance.

Emmanuelle Car

Réunion à thème

Le 29 avril dernier, s'est tenu une réunion à thème sur la sécurité et l'autonomie à Decroly. Beaucoup d'enseignants étaient présents et des chercheurs membres de la FESPI avaient fait le déplacement, malheureusement les parents n'étaient pas au RDV : seulement une douzaine de familles de l'école étaient représentées !

Pour lancer le débat, les enseignants ont été sollicités sur le fonctionnement de l'école. Ils ont décrit le déroulement de la journée : la gestion du temps est faite par les enseignants (il n'y a pas de sonnerie). Chaque enseignant, au primaire, surveille sa classe.

L'école ouvre à 8h20 pour les collégiens, les enfants sont libres de rentrer dans les classes à partir de 8h30, seules les classes de maternelles sont surveillées à cette heure.

Pendant la journée, les enfants sont libres de circuler seuls ou en petits groupes dans l'école, pour effectuer une tâche particulière demandée par l'enseignant. A midi après la cantine, les enfants sont encadrés pour aller au bois et doivent se présenter spontanément devant la grille. Ils sont encadrés par 2 adultes et ils connaissent les limites du bois à ne pas dépasser. A la fin de la journée, les enfants en maternelle sont remis directement à un parent à 16h30, les enfants du primaire sortent de la classe à 16h30 et ne sont pas expulsés hors les murs comme dans d'autres écoles, mais peuvent attendre que l'on vienne les chercher dans la cour. Cependant, ils sont sous la responsabilité de leurs parents et non de l'école. A 17h15 tout le monde doit être sorti : l'école ferme !

(On remarque de plus en plus d'incivilités de la part des parents et non des enfants... Par exemple, il serait agréable pour tous de faire plus attention aux papiers de goûters, merci !)

Les enfants du collège peuvent rester en autonomie quand ils n'ont pas cours, ils peuvent lire ou s'occuper dans leur classe, sans encadrant. Il n'y a pas de « surveillants » à Decroly.

Tous les enseignants (collège compris) effectuent une surveillance de cantine. Ceci leur permet de connaître les petits également. C'est un choix pédagogique de l'école.

Un parent s'est avisé de connaître le réel motif d'une réunion sur la sécurité : à cause d'un problème particulier ?

Les enseignants ont répondu qu'un souci avait eu lieu, mais que les parents qui s'en étaient inquiétés n'étaient pas là pour en parler. Un autre parent a expliqué qu'il s'agit de nouveaux parents, qui ne connaissent pas bien le fonctionnement. Ils ont eu une version racontée par leurs enfants : des fillettes avaient raté le départ collectif au bois, un enseignant du collège a proposé de les accompagner jusqu'aux limites de la pelouse du bois. Les enfants ne connais-

saient pas l'enseignant, elles ont peut-être été intimidées à l'idée d'avoir à faire seules les derniers mètres et ont eu un sentiment « d'abandon ». Pour l'enseignant, qui les a suivies du regard jusqu'à leur arrivée auprès du groupe, il était normal de leur laisser un peu d'autonomie. L'enseignant regrette la série de mails échangés sans qu'au préalable ces parents n'aient pris la peine de venir le rencontrer pour avoir une explication. Toute l'assemblée en conclut que la confiance dans l'équipe pédagogique et le dialogue entre tous les membres de la communauté scolaire sont toujours nécessaires et sont même la base d'un bon fonctionnement.

Autres points abordés :

- L'appel des enseignants chaque matin ne se fait pas à voix haute, mais il est fait néanmoins. Sachez que la souplesse vis à vis des enfants en retard pour la piscine, par exemple, complique considérablement le travail de l'enseignant. De même si un enfant est malade, il faut prévenir l'école, ou si vous amenez votre enfant à 10h30, ou s'il part chez le médecin en cours de journée. Il ne faut pas que la souplesse des enseignants engendre un certain laisser-aller de la part des parents

- Le portail de l'école reste ouvert toute la journée (la porte est très lourde). C'est un risque mais un risque calculé, qui permet un choix de l'école important, c'est à dire que l'école reste ouverte.

- Un parent a évoqué le problème de la violence des enfants entre eux, notamment de CM2.

Un des membres de la FESPI fait alors remarquer que dans tout groupe qui se connaît bien, les rapports qui s'instaurent relèvent autant de la fraternité que d'un comportement fratricide. Chacun est si semblable qu'on n'a plus la distance minimum qui permet de respecter l'autre. Le savoir aide à gérer les pulsions violentes des enfants.

Des parents soulignent la difficulté à s'intégrer des nouveaux. Il faut deux ans à un enfant pour s'adapter à l'école s'il arrive en cours de cycle (et non dès la maternelle). C'est comme le cycle du kangourou, a fait remarquer l'un des membres de la FESPI, qui met deux ans à se défaire de la poche de sa mère. Il faut aussi 2 ans au « nouveau » parent pour s'habituer au fonctionnement de l'école et faire confiance à l'équipe enseignante.

En conclusion : La sécurité dans l'école est l'affaire de tous. Elle repose sur un contrat de confiance entre parents, enseignants et enfants. Les enfants ont avant tout besoin de sécurité affective : la connaissance et la confiance des uns envers les autres, avec quelques règles de bon sens et de savoir-vivre ne peut avoir lieu que dans le dialogue entre tous, afin de dissiper les malentendus qui peuvent se présenter. La sécurité relève de notre responsabilité à tous.

Florence Ormezzano et Emmanuelle Car